

Image not found or type unknown



la pollution des eaux : un risque de plus en plus grand à gérer

publié le 26/10/2011, vu 3521 fois, Auteur : [Le BLOG de Maître Muriel Bodin, avocate](#)

La pollution chimique accidentelle est celle qu'il faut prévenir absolument parce que si les risques sont prévisibles, les conséquences ne le sont pas moins mais pas toujours au bon moment. Attention DANGER SANTE

Un article de aude boilley publié dans SUD OUEST, ce mercredi commente par Me BODIN à l'appui de certaines interventions de cabinets d'assurance qui commencent à s'inquiéter des risques que la contamination des eaux.

I

L'article de AUDE BOILLEY:

Charente : quand l'eau potable est menacée

Treize captages d'eau potable, sur les 96 existant, sont particulièrement suivis. Ils font partie des plus menacés par les nitrates et produits phytosanitaires.

Les agriculteurs devront faire évoluer leurs pratiques, les industriels, les particuliers et les collectivités aussi.

Les agriculteurs devront faire évoluer leurs pratiques, les industriels, les particuliers et les collectivités aussi. ph. i. louver

Partager

Image not found or type unknown

Envoyer à un ami [Imprimer](#)

Lors du Grenelle de l'environnement, la préservation à long terme des ressources en eau a été érigée comme objectif prioritaire. Parmi les diverses actions proposées, l'identification et la protection de 507 captages dits « Grenelle ». Objectif : assurer la protection des aires d'alimentation de ces captages les plus menacés par les pollutions diffuses, en particulier les nitrates et les produits phytosanitaires.

En Charente, 10 aires d'alimentation représentant 13 captages ont été arrêtées. Trois critères ont été retenus : l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides, le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie et la volonté de reconquérir

certaines captages abandonnés. En Charente, ces captages concernent 10 syndicats d'eau, 50 000 habitants et sont répartis sur 38 000 hectares.

Parmi ces captages, trois sont entrés il y a une dizaine d'années dans le programme régional Re-Sources (lire ci-contre). Ce programme est en quelque sorte une préfiguration de l'initiative gouvernementale. L'ensemble des captages Grenelle sont maintenant inscrits dans le programme de la région.

Pour les « nouveaux » captages suivis, le diagnostic d'exploitation vient d'être terminé par le bureau d'études missionné. Il a évalué la pression sur la ressource due aux pratiques des collectivités et des agriculteurs. « Cette nouveauté est plus ou moins bien acceptée chez les exploitants qui redoutent de nouvelles contraintes. Mais certains voient cela comme une opportunité », estime Frédérique Joubert, animatrice au syndicat d'harmonisation en eau potable de Charente. « C'est mieux accepté que dans d'autres départements, sourit Thomas Loury, chef du service eau, environnement, risques à la Direction départementale des territoires (DDT). Les agriculteurs devront faire évoluer leurs pratiques. Le surcoût et la perte de rendements engrangés par ces mesures agri-environnementales seront pris en compte. »

Les agriculteurs ne sont pas les seuls concernés, les industriels, les particuliers et les collectivités, au travers de leurs usages de produits phytosanitaires ou l'assainissement, sont également visés.

Après ces diagnostics qui doivent être finalisés avant la fin de l'année, des programmes d'actions spécifiques, financés par les agences de l'eau, le ministère de l'Agriculture et des crédits européens, seront mis en place afin de conduire à une protection effective. Dans la boîte à outils, des alternatives au désherbage chimique, des assainissements, le recours à la charte Terre saine, une formation continue accrue, des journées de démonstration... « Et un suivi personnalisé avec les exploitants, ce qui ne se fait pas dans les autres régions », insiste Céline Thiébaud, la coordinatrice régionale Re-Sources.

« Malgré tout nécessaire »

Des indicateurs seront mis en place afin d'évaluer les résultats. Qui seront très longs à mesurer. « Les nitrates ne s'éliminent pas du jour au lendemain. Les résultats de ces actions ne se verront que dans cinq à huit ans. Si ce n'est pas immédiat, c'est malgré tout nécessaire », tempère Didier Louis, conseiller général en charge de l'environnement et du développement durable.

« Dans certains cas, la réponse peut être lente, tout dépend du terrain, de la profondeur des nappes... Il y a des situations où l'on boit les nitrates d'il y vingt ou trente ans », explique Thomas Loury. « Nous devons faire face par exemple à un pesticide interdit depuis 2003 et que l'on mesure toujours dans les sols », détaille Nathalie Ollivier, responsable eau à la DDT. « On insiste donc surtout sur la dynamique de territoire et les efforts de chacun », appuie Céline Thiébaud.

D'autant que la notion de territoire est très importante. Les problèmes sont variables selon les aires, les types de cultures et les produits utilisés. On ne traite pas une vigne comme des céréales. Ainsi, certaines aires présentent des surplus de nitrates, certaines de pesticides et certaines des deux. « Aujourd'hui, on n'assiste pas à des pratiques aberrantes. Les ajustements se font au cas par cas, précise Frédérique Joubert. À Barbezieux, les taux sont inférieurs aux normes mais augmentent depuis quelques années. On veut éviter de traiter l'eau. Dans d'autres endroits, les eaux sont déjà traitées donc on travaille sur l'avenir. »

Commentaires de Maître BODIN`

La pression ne concerne pas que l'eau; elle concerne tous les facteurs sur notre santé. Verra-t-on

vraiment des centaines dans nos générations. Rien de moins évident. D'ailleurs la course à l'assurance vie ou aux primes de toutes sorte voire les mutuelles ne vont peut être pas être affectées en raison de l'allongement de la durée de vie mais plutôt au regard des pathologies affectant la vie tout court, y compris après une longue période d'incubation.

La plupart des produits qui affectent notre santé et qui sont mis en cause aussi bien dans l'affaire des gaz de schistes que pour les pesticides ne sont pas des poisons violents mais des mutagènes. De même que toutes les 15 bouffées de cigarettes, une mutation génétique se fait, de même l'absorption ou l'inhalation ou autre confrontation de l'homme ou le vivant à ces produits produisent des mutations. C'est ce qui caractérise d'ailleurs le cancer: une prolifération sans justification et sans raison des cellules saines jusqu'à la mort du porteur.

De quoi s'inquiéter car tout se fait dans le silence de nos cellules jusqu'au moment où un cri de désespoir déchirera ce silence collectif. On sait mais on ne fait rien par confort la plupart du temps...Ou parce que l'on préfère vivre sans penser aux Risques. Certains y pensent pour nous et en font profit.

Les cabinets d'assurances ont compris que les "Incendie de palettes et contamination d'un élevage laitier, contamination des sols à la suite d'un dépôt sauvage de transformateurs, contamination de soja biologique venant d'Amérique du sud sont autant d'accidents qu'il faut savoir prévenir ou couvrir. Même s'ils ne sont très nombreux, du moins dénombrés, même s'ils apparaissent imprévisibles, il sont toujours fréquents. Si la rigueur de la législation a permis un arrêt de mise en marché de nombreux produits à risques, ceux-ci sont toujours présents dans les installations, les stocks ou utilisés dans des pays moins regardant sur la législation à appliquer.

Les coopératives et les acteurs agroalimentaires sont exposés à ce type d'accidents qui a des conséquences directes sur la santé des collaborateurs ou sur la qualité des produits mis sur le marché.

Concrètement, cela se passe de la façon suivante. je reprends tel quel un exemple cité par un cabinet bien connu: "un produit - le lait par exemple- est déclaré contaminé et des consommateurs ou une équipe d'opérateurs sont soudain atteints d'une maladie. Le fait déclencheur est directement lié aux produits, à la marque des coopératives qui sont alors directement visées : leur responsabilité est mise en cause, les médias mettent l'accent sur les dommages et les conséquences. On assiste alors à une véritable déstabilisation de l'entreprise ou du groupe avec des conséquences importantes : pénales mais aussi crise de confiance des collaborateurs, des fournisseurs, des clients etc. "

Et le fait est externe, pas toujours connu. Il faut souvent un certain temps pour découvrir la cause externe. Ce qui est vrai du lait l'est encore plus de l'eau.

Les Cabinets d'assurance ont intégré ce risque important pour le monde agroalimentaire mais aussi pour celui des consommateurs et "si la législation a beaucoup évolué, interdisant la mise sur le marché de la plupart des Polluants Organiques Persistants (POPs) comme les PCB (produits chimiques stables utilisés longtemps dans les peintures, encres, transformateurs) ou d'insecticides comme l'endosulfan, ces produits sont toujours présents dans notre environnement. Ils sont stockés ou entrent dans la composition de produits anciens. Un incendie, une pollution de nappe phréatique et ils réapparaissent, sournoisement, contaminant les hommes, les animaux, les productions végétales".

C'est donc un risque important pour l'ensemble de la population et pas seulement les acteurs de la filière agroalimentaire.

Il est essentiel dans ce cas de figure de mettre en place à l'échelle des citoyens et des consommateurs:

- Tout d'abord, "une veille législative et médiatique qui permet de connaître les évolutions de la réglementation en temps réel mais aussi les accidents qui pourraient apparaître quelque part dans le monde. Une contamination, un incendie dans un pays fournisseur et la veille permet de mettre en garde et mieux contrôler les importations." C'est donc une véritable analyse continue des risques qui est mise à la disposition du monde agroalimentaire par l'ONADAE et le réseau ONADAVOCAT

Ensuite, le réseau est capable de "conseiller ses clients et de partager avec eux la connaissance des textes, des pratiques et des risques. L'historique, les activités de l'environnement, les pratiques actuelles sont examinées, analysées pour définir le cadre de travail et la nature de la police et des assurances à mettre en œuvre. "

Avec des experts en biochimie, géologie etc..en la matière, le cabinet et le réseau des confrères grâce à une connaissance maximale des produits à risques, ces POPs, et les conséquences de leur apparition dans un produit, l'ONADAE contribue à garantir ses adhérents et le réseau ONADAVOCAT, ses clients. Cela passe tout d'abord par une vérification complète de la conformité des pratiques: déclarations, autorisations etc. Ensuite, la police RC et RCAE (Atteintes Environnementale) comprend les garanties de base ou les extensions (atteinte à la biodiversité, dépollution des sols et eaux d'origine extérieur, décontamination de biens mobiliers ou immobiliers etc.).

La protection de l'eau ne peut pas être laissée aux seules sociétés dont la seule raison d'être est le profit et non la cause environnementale. Il n'est pas nié qu'elles prennent en compte ce domaine mais elles ne sauraient pas en faire une priorité, sinon gageons que nous n'en serions pas là où nous en sommes: à gérer des risques avérés.

Notons que l'ONADAE est une association de L.1901 dont la vocation est de faire travailler ensemble des chercheurs, des professionnels et des citoyens sur l'observation des droits et des obligations environnementales dans le cadre de l'aménagement des territoires. Le dossier du gaz de schistes, le dossier des pesticides et des algues vertes, le dossier de la protection de l'eau et des sources sont autant de dossiers que suit l'Observatoire, ouvert à tous et indépendants des pouvoirs tant d'argent que politique. L'Observatoire ne vit que de cotisations et de contrats de recherche. De même, une partie des honoraires des avocats du réseau d'ONADAVOCAT est

reversé à l'association pour permettre une diffusion des études et des droits relatifs à la convention d'Aarhus.

ONADAE va bientôt être une association en ligne et ainsi permettre à ses adhérents de participer là où il est en toute transparence et démocratie.

Merci de votre intérêt.

me BODIN